

Charte du visiteur

des musées de la Ville de Paris

Valable à partir du 4 janvier 2022



L'entrée est soumise au contrôle du Pass sanitaire pour les plus de 12 ans. Merci de le présenter à l'entrée du musée.



Pour les expositions temporaires, la réservation d'un créneau horaire est vivement conseillée sur www.billetterie-parismusees.paris.fr.



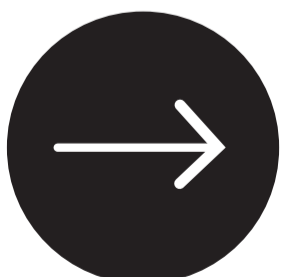
Le port d'un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 est obligatoire pour tous les visiteurs de plus de 6 ans.



Veuillez respecter 1 mètre de distance avec les autres visiteurs et le personnel.



Lavez-vous régulièrement les mains, notamment avant de pénétrer dans le musée. Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée.



Pendant votre visite, respectez les indications de sens du parcours.



L'accès aux vestiaires est condamné sauf dans les musées qui bénéficient de casiers. Tout bagage dont l'une des dimensions excède 40cm est interdit.